

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 26 juin 2020

Date de la

Convocation :

19 juin 2020

Date d’Affichage :

30 juin 2020

Objet : Délibération n° 2020-065

Facture transport Resalp

**L’an deux mille vingt, le vingt-six juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme ROUX Catherine a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire expose

VU la circulaire en date du 15 mars 2020 du Secrétaire d’Etat chargé des transports et relative aux indemnités susceptibles d’être attribuées aux sociétés de transports dont l’activité s’est arrêtée suite à la crise sanitaire liée au Covid-19,

Vu la demande d’indemnisation de la société Resalp pour des prestations de transport prévues mais non réalisées pour les activités extrascolaires des classes de l’école communale

Considérant que le montant commandé non réalisé par la commune pour cette société est de 1 110. € HT sur un montant total de 1 686.36 € HT et que le montant des charges restantes est estimé à 399.60 € HT

Considérant la situation économique actuelle liée à la crise sanitaire, M. le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à la demande d’indemnisation de la Ste Résalp,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à payer la facture d’indemnité pour un montant de 399.60 € TTC à la Sté Resalp.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE